

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 2 février 2017

Programme local de l'habitat

Contractualisation avec les communes du secteur Nord-Est de Rennes Métropole

Vendredi 3 février 2017, à Chevaigné

Depuis décembre 2016 et jusqu'en février 2017, les conventions du Programme local de l'habitat (PLH) de Rennes Métropole sont signées par les 43 communes du territoire, au cours de rendez-vous thématiques illustrant les orientations et actions inscrites au PLH.

Le vendredi 3 février, Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole, se rendra dans le secteur Nord-Est afin de contractualiser le PLH avec les Maires des communes de Betton, Chevaigné, LaChapelle-des-Fougeretz, Saint-Grégoire et de Saint-Sulpice-la-Forêt.

Les 7, 13 et 16 décembre et 18 janvier derniers, les communes des secteurs Ouest (Chavagne, Cintré, La Chapelle-Thouarault, Le Rheu, Le Verger, L'Hermitage, Mordelles, Saint-Gilles), Nord (Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Romillé), Nord-Ouest (Clayes, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay-de-Bretagne et Vezin-le-Coquet), Sud-Ouest (Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche) et Est (Acigné, Brécé, Cesson-Sévigné, Chantepie et Thorigné-Fouillard) ont contractualisé leur PLH.

Pratique

- Consultez le [dossier de presse](#) sur la contractualisation des 43 communes au PLH en cliquant sur ce lien
- Consultez le Programme local de l'habitat [en ligne](#)
- **Programme de la visite et de la contractualisation des communes du secteur Nord-Est, vendredi 3 février 2017**

Communes concernées : Betton, Chevaigné, LaChapelle-des-Fougeretz, Saint-Grégoire et Saint-Sulpice-la-Forêt.

14 h 30 : Accueil sur le parking rue de la Priouté (en face de la mairie). Autre

stationnement possible : parking de l'église. Cheminement à travers le centre-bourg et la ZAC de la Branchère puis visite de l'Eco-hameau de la Branchère.

15 h 45 : Signatures des 5 conventions de contractualisation PLH à l'Hôtel de Ville de Chevaigné, 7 rue de la mairie.

Objectif global de production de logements sur le secteur :

2 178 logements (dont 596 logements locatifs sociaux, 34 %, et 198 logements en accession sociale, 9 %), soit 363 logements par an et environ 9 % de l'objectif global du PLH.

Thématiques de la visite :

- Concertation avec les habitants dans la réalisation d'un projet immobilier.
- Comment rendre désirable une offre de logements financièrement accessibles en donnant à l'acquéreur un pouvoir d'arbitrage, dans un processus de choix à effectuer dans le cadre d'un périmètre économique imposé.
- Mise en œuvre de principes innovants et durables.

L'objectif de cette visite est de montrer un programme déjà livré, se rapprochant de la philosophie de l'habitat "concertatif", qui sera développé dans le cadre du nouveau PLH.

Orientation du PLH s'y rapportant :

- Fiche Action n° 4 : Innover dans la concertation avec les habitants en développant l'habitat "concertatif". [Pages 63 et 64 du PLH](#).

Fiche action connexe :

- Fiche Action n° 14.3 : Maintenir une production conséquente de logements en accession sociale et élargir la gamme. [Pages 99 à 104](#).

→ Chevaigné : commune accueillant la visite et la séance de signatures

(2 000 habitants – Maire : Sandrine Vincent)

Objectif de production 2015-2020 : 126 logements (dont 23 logements locatifs sociaux et 31 logements en accession sociale), soit 21 logements par an (19 logements livrés par an sur le précédent PLH pour un objectif de 30 logements par an).

Une opération en cours assurera principalement la mise en œuvre du nouveau PLH : la ZAC de la Branchère, en extension urbaine (aménagée par Territoires), qui est en cours et devrait se terminer sur ce PLH.

→ Les communes du secteur et leurs particularités

Betton (10 700 habitants – Maire : Michel Gautier)

Objectif de production 2015-2020 : 920 logements (dont 245 logements locatifs sociaux et 142 logements en accession sociale), soit 153 logements par an (159 logements livrés par an sur le précédent PLH pour un objectif de 158 logements par an).

Plusieurs opérations en cours assureront principalement la mise en œuvre du nouveau PLH : la Basse Robinais, la Basse Renaudais, la ZAC de la Renaudais et la future ZAC de la Plesse en extension urbaine, ainsi que la Forge en renouvellement urbain.

La Chapelle-des-Fougeretz (4 700 habitants – Maire : Jean-Yves Chiron)

Objectif de production 2015-2020 : 155 logements (dont 47 logements locatifs sociaux et 20 logements en accession sociale), soit 26 logements par an (46 logements livrés par an sur le précédent PLH pour un objectif de 61 logements par an).

La mise en œuvre du nouveau PLH se fera principalement en toute fin de période de contractualisation, sur la 1ère tranche du Secteur Sud en extension urbaine (la Viennais, le Champ Méen, le Pont Romain).

Saint-Grégoire (9 200 habitants – Maire : Pierre Breteau)

Objectif de production 2015-2020 : 837 logements (dont 251 logements locatifs sociaux et 125 logements en accession sociale), soit 140 logements par an (100 logements livrés par an sur le précédent PLH pour un objectif de 179 logements par an entre 2011 et 2014).

Trois opérations en cours assureront principalement la mise en œuvre du nouveau PLH : la ZAC du Champ Daguët en extension urbaine (en cours et aménagée par la commune), l'opération du Bout du Monde également en extension urbain et l'opération centre-ville en renouvellement urbain.

Saint-Sulpice-la-Forêt (1 400 habitants – Maire : Yann Huaumé)

Objectif de production 2015-2020 : 140 logements (dont 30 logements locatifs sociaux et 22 logements en accession sociale), soit 23 logements par an (3 logements livrés par an sur le précédent PLH pour un objectif de 17 logements par an).

La mise en œuvre du nouveau PLH se fera principalement sur deux opérations : le lotissement du Landrot, en cours et aménagée par la Espacil en extension urbaine, et le futur lotissement du Champs Thébault, également en extension urbaine.